



Charte pour une Course nature éco-responsable

Notre Association s'engage en faveur d'une charte éco-responsable afin de préserver notre Parc National des Calanques lors de la course nature :

Article n°1 : un nombre de coureurs limité

- L'organisation s'engage à ne pas dépasser le nombre de coureurs indiqué par le Parc National des Calanques soit 300 participants.

Article n°2 : reconnaissance du parcours

- Mise en place d'un **rendez-vous** de reconnaissance du parcours par les bénévoles avant le jour de la course ; ce RV permettra également de nettoyer les sentiers et sensibiliser les bénévoles sur la charte éco-responsable.
- Déroulement du parcours sur sentiers balisés et pistes DFCI uniquement.

Article n°3 : un site à respecter

- L'organisation met en place **des poubelles de tri** lors des 3 ravitaillements ainsi que sur le point d'accueil (départ/arrivée).
- Utilisation d'un **balisage respectueux de l'environnement**, uniquement avec du matériel de marquage réutilisable (panneaux, piquets...). **Aucun moyen de marquage à usage unique (peinture, bombe, rubalise)** ne sera utilisé, sauf produits naturels.
- Mise en place et retrait du balisage au plus près de la course. Il sera enlevé dès la manifestation déroulée.
- Aucun véhicule motorisé ne sera accepté sur le parcours, en dehors des besoins de l'organisation (secours, sécurité...)

Article n°4 : sensibilisation des participants à un comportement éco-sportif

- Un message sera transmis au départ de la course pour indiquer aux participants que la course se déroule en territoire de Parc National et les inciter **à ne pas jeter leurs déchets**.
- Le jet de déchet dans la nature engendrera **des sanctions, voire la disqualification du concurrent** (indications dans le Règlement de la Course)



Article n°5 : utilisation de gobelets bio-dégradables

- Incitation auprès des coureurs de **se munir de leur propre gourde/poche à eau** lors du retrait des dossards.
- Mise à disposition de **gobelets bio-dégradables** au lieu de gobelets en plastique jetables. A tous les ravitaillements ainsi qu'au départ et à l'arrivée.

Article n°6 : un sentier qui reste propre pendant et après la course

- une **équipe** mélangée au peloton de coureurs veillera à ce qu'aucun coureur ne jette quoique ce soit, sous peine de disqualification sportive (indication dans le règlement).
- une **seconde équipe passera après les coureurs** pour leur sécurité mais aussi afin de ramasser d'éventuels déchets laissés pendant la course.